

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 28 juin 2022 à 20 heures 30' à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. CONSEIL COMMUNAL : DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.
2. CONSEIL COMMUNAL - COMPOSITION DU GROUPE POLITIQUE PS : MODIFICATION
3. APPEL À PROJETS À DESTINATION DES POUVOIRS LOCAUX AFIN DE LES INCITER À AMÉLIORER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS LEUR APPARTENANT : CANDIDATURE.
4. RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL : MODIFICATION.
5. NÉOMANSIO - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR
6. INTRADEL - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR: RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 19/05/2022
7. LE FOYER DE LA RÉGION DE FLÉRON - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR : RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 02/06/2022

8. SPI - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR : RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 24/05/2022
9. ENODIA - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29/06/2022: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR
10. LIÈGE EXPO - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR
11. HOLDING COMMUNAL SA - EN LIQUIDATION - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29/06/2022: DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ
12. CHR DE LA CITADELLE - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR: RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 02/06/2022
13. RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIÈGE - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR: RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 19/06/2022
14. RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIÈGE - DÉSIGNATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
15. MAISON COMMUNALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS GRANDEUROP ASBL - BILAN COMPTABLE 2021, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021, PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2022, PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31/05/2022 : PRISE DE CONNAISSANCE
16. CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES JEUNES : RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR : AVENANT
17. VÉRIFICATION DE LA SITUATION DE CAISSE DE LA DIRECTRICE FINANCIÈRE: PRISE D'ACTE DU PV.
18. RÈGLEMENT DES COMPTES ANNUELS : EXERCICE 2021
19. PREMIER CAHIER DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES DES SERVICES GÉNÉRAUX - EXERCICE 2022 : ARRÊT.
20. BUDGET PARTICIPATIF : ADOPTION DU REGLEMENT
21. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES DESTINÉ AU GOUVERNEMENT WALLON.

22. SITE NAMONT - CRÉATION D'UNE EMPHYTÉOSE AVEC LA ROMSÉENNE PÉTANQUE CLUB : DÉCISION DE PRINCIPE.
23. LOGEMENT - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE TRANSIT : MODIFICATION DES TERMES DE LA CONVENTION POUR LES DEUX LOGEMENTS À RETINNE.
24. LOGEMENT - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE TRANSIT : APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION POUR LES DEUX LOGEMENTS À ROMSÉE.
25. WALLONIE CYCLABLE (PIWACY) : APPROBATION DE LA FICHE 3 MODIFIÉE.
26. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : RUE DES TROIS CHÊNES.
27. WEEK-END DU CLIENT 2022: DÉCISION ET ARRÊT DES TERMES DE LA CONVENTION.
28. RENOUVELLEMENT DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ DE LA COMMUNE DE FLÉRON : PRISE D'ACTE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON.
29. RENOUVELLEMENT DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA COMMUNE DE FLÉRON : PRISE D'ACTE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON.
30. RCA : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
31. PERSONNEL COMMUNAL - RÈGLEMENT RELATIF AU TÉLÉTRAVAIL : APPROBATION.
32. PERSONNEL COMMUNAL - APPEL À CANDIDATURES EN VUE DE CONFÉRER UN EMPLOI DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR MOBILITÉ.
33. ENSEIGNEMENT - PÔLES TERRITORIAUX D'INTÉGRATION SCOLAIRE : CONVENTION DE COOPÉRATION
34. ÉCOLE LAPIERRE - APPEL À CANDIDATURES POUR LA DÉSIGNATION À TITRE TEMPORAIRE DANS LA FONCTION DE DIRECTION

Pour le Collège,

Le Directeur général f.f.,



Jean-Philippe EMBRECHTS.

Le Bourgmestre,



Thierry ANCION.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.844 - PCS - CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS : APPROBATION DES LISTES MODIFIÉES DES MEMBRES EFFECTIFS ET MEMBRES SUPPLÉANTS DU C.C.C.A

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ses articles L1122-30 et L1122-35;

Vu la circulaire du 2 octobre 2012 actualisant le cadre de référence proposé par la circulaire du 23 juin 2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA);

Vu la délibération du Conseil communal du 17/12/19 actant le Programme Stratégique Transversal (PST) 2018-2024 proposé par le Collège communal;

Vu la délibération du Conseil communal du 29/06/2021 décidant d'adopter le règlement d'ordre intérieur relatif au Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Collège communal du 3/03/2022 validant les listes des membres effectifs et membres suppléants retenus dans le cadre de l'instauration d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant l'avenant au règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal Consultatif des Aînés en ses articles 8 et 16 concernant la composition du C.C.C.A ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant la désignation des membres effectifs et membres suppléants retenus dans le cadre de l'instauration d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant les rapports d'activités et financiers 2021 du PCS 3 (2020-2025);

Considérant l'objectif opérationnel 1.1 du Plan Stratégique Transversal visant à impulser une nouvelle dynamique destinée à favoriser l'engagement des citoyens et plus spécifiquement l'action A.1.1.1. ciblant la création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Considérant l'action 5.5.01 du PCS 3 2020-2025 impliquant la mise en place d'un Conseil Consultatif des Aînés ayant pour but d'appréhender au mieux les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux, d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyen à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, de renforcer ou d'instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue;

Considérant le courrier de désistement d'un futur membre effectif se rétractant pour raisons personnelles;

Considérant le déroulement de la procédure visant à opérer le remplacement d'un membre effectif par un membre suppléant du même sexe en priorité et a fortiori par tout membre suppléant désigné selon l'ordre d'arrivée des candidatures;

Considérant la proposition visant à remplacer le membre effectif suivant, Monsieur DEFENDI Renato par Monsieur GOBLET Guy premier suppléant homme sélectionné au sein de la liste établie sur base de l'ordre d'arrivée des candidatures;

Considérant l'absence de candidatures suffisantes permettant le remplacement de Monsieur GOBLET Guy par un membre suppléant répondant à l'ensemble des critères de sélection;

Considérant la nécessité de lancer un nouvel appel à candidature afin de désigner un nouveau membre suppléant répondant objectivement aux critères de sélection prédéfinis au sein du règlement d'ordre intérieur établi;

Considérant la nécessité de valider la diminution temporaire du quorum de suppléants requis afin de permettre le lancement du C.C.C.A;

Considérant que le Conseil Communal Consultatif des Aînés sera dès lors composé de 15 membres effectifs et temporairement d'un groupe de 6 membres suppléants;

Considérant que les membres du CCCA seront nommés par le Conseil Communal;

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention,

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

DÉCIDE,

Article 1er.

D'approuver le remplacement du membre effectif Monsieur DEFENDI Renato par Monsieur GOBLET Guy premier suppléant homme sélectionné.

Art.2.

D'approuver la liste suivante par ordre alphabétique en vue de la désignation des membres effectifs du CCCA :

CAPECE Giovanna
COUNASSE Daniel
DEFOURNY Jeanny
GOBLET Guy
HABRAN Danièle
JEUNECHAMPS Juliette
KEVERS Marie-Thérèse
LACZNY Annie
PELLIS Julien
SAIVE Jeannine
SCHEFFER Denis
SCHURGERS Jean
SOYEUR Claude
SWIGGERS Pierre
VAN PUYVELDE Gilbert

Art.3.

D'approuver la diminution temporaire du quorum de membres suppléants requis afin de permettre le lancement du CCCA dans l'attente des résultats d'un nouvel appel à candidature;

Art.4.

D'approuver la liste suivante par ordre d'arrivée des candidatures en vue de la désignation des membres suppléants du CCCA :

CORDEWIN Marie-Christine
CUVELIER Christian
SAIVE Henri
DUBOURG René
MORANT Marie-Anne
ROLOUX Adrien

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.844 - PCS - CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS : PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES EFFECTIFS ET MEMBRES SUPPLÉANTS DU C.C.C.A

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ses articles L1122-30 et L1122-35;

Vu la circulaire du 2 octobre 2012 actualisant le cadre de référence proposé par la circulaire du 23 juin 2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA);

Vu la délibération du Conseil communal du 17/12/19 actant le Programme Stratégique Transversal (PST) 2018-2024 proposé par le Collège communal;

Vu la délibération du Conseil communal du 29/06/2021 décidant d'adopter le règlement d'ordre intérieur relatif au Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Collège communal du 3/03/2022 validant les listes des membres effectifs et membres suppléants retenus dans le cadre de l'instauration d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant l'avenant au règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal Consultatif des Aînés en ses articles 8 et 16 concernant la composition du C.C.C.A :

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant la désignation des membres effectifs et membres suppléants retenus dans le cadre de l'instauration d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Vu la délibération du Conseil communal du 22/03/2022 approuvant les rapports d'activités et financiers 2021 du PCS 3 (2020-2025);

Vu la délibération du Conseil communal du 26/04/2022 approuvant les listes modifiées des membres effectifs et membres suppléants retenus dans le cadre de l'instauration d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Considérant l'objectif opérationnel 1.1 du Plan Stratégique Transversal visant à impulser une nouvelle dynamique destinée à favoriser l'engagement des citoyens et plus spécifiquement l'action A.1.1.1. ciblant la création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Considérant l'action 5.5.01 du PCS 3 2020-2025 impliquant la mise en place d'un Conseil Consultatif des Aînés ayant pour but d'appréhender au mieux les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux, d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyen à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, de renforcer ou d'instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue;

Considérant l'appel à candidature lancé pour la création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés;

Considérant que les candidatures devaient parvenir au service du Plan de Cohésion Sociale au plus tard le 21/02/2022;

Considérant que 26 candidatures ont été introduites au terme de cette période d'inscription;

Considérant que le Conseil Communal Consultatif des Aînés sera composé de 15 membres effectifs et temporairement d'un groupe de 6 suppléants;

Considérant que toutes les candidatures retenues répondent aux critères de sélection établis au sein du règlement d'ordre intérieur, à savoir :

- Tous les candidats sont âgés de 65 ans et plus et sont domiciliés sur le territoire de la commune;
- Aucun candidat ne dispose d'un mandat politique;
- La parité hommes-femmes est respectée dans la mesure où deux tiers maximum des membres désignés sont du même sexe : 7 femmes/8 hommes;
- Les 4 entités de la commune sont représentées;

Considérant que les membres effectifs et membres suppléants du CCCA doivent être nommés par le Conseil Communal;

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention,

DÉCIDE,

Article 1er.

De nommer les membres effectifs du C.C.C.A sur base de la liste suivante établie par ordre alphabétique :

CAPECE Giovanna
COUNASSE Daniel
DEFOURNY Jeanny
GOBLET Guy
HABRAN Danièle
JEUNECHAMPS Juliette
KEVERS Marie-Thérèse
LACZNY Annie
PELLIS Julien
SAIVE Jeannine
SCHEFFER Denis
SCHURGERS Jean
SOYEUR Claude
SWIGGERS Pierre
VAN PUYVELDE Gilbert

Art.2.

De nommer les membres suppléants du C.C.C.A sur base de la liste établie par ordre d'arrivée des candidatures :

CORDEWIN Marie-Christine
CUVELIER Christian
SAIVE Henri
DUBOURG René
MORANT Marie-Anne
ROLOUX Adrien

Art.3.

D'entendre la prestation de serment des membres effectifs et suppléants.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**1.713.411 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE FLÉRON DANS IGRETEC- DECISION DE
SOUSCRIRE ET DE LIBÉRER UNE PART A1 "COMMUNES" AU PRIX DE 6,20€.**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la proposition de service de l'intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques en abrégé IGRETEC en ce qui concerne le recensement des moteurs dans le cadre de la taxe sur la force motrice;

Attendu qu'une prise de participation, par la commune de Fléron, dans le capital de l'intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique en abrégé IGRETEC permettrait de conforter la collaboration entre les outils publics de la Région Wallonne;

Attendu que le recensement des moteurs dans le cadre de la taxe sur la force motrice nécessite des compétences techniques dont la commune ne dispose pas;

Attendu que l'intercommunale IGRETEC a acquis une compétence spécifique en ce qui concerne le recensement de l'assiette imposable en matière de la taxe sur la force motrice et que les autres intercommunales dont la commune est membre ne propose pas ce type de service;

Attendu que ce recensement permettra non seulement d'être équitable pour l'ensemble des entreprises, mais également de s'assurer que la commune de Fléron bénéficie bien des compensations plan Marshal versées par la région pour tous les nouveaux moteurs acquis à l'état neuf depuis 2006;

Attendu que la formule proposée par l'intercommunale IGRETEC permettra d'une part de procéder à une actualisation de l'assiette imposable dans le cadre de la taxe sur la force motrice et que cette actualisation permettra de déterminer la puissance installée réelle et de dénombrer exactement les moteurs utilisés par chaque entreprise installée sur le territoire de la commune de Fléron;

Attendu qu'il est nécessaire de souscrire une part au capital social à concurrence de 6,20€ pour recourir aux services proposés par l'intercommunale IGRETEC et qualifier le marché passé avec cette dernière de relation "in house";

Attendu que les crédits nécessaires à la souscription d'une telle part ont été inscrits à l'article 040/815-54 au service extraordinaire du budget de l'exercice 2022;

Attendu que la présente décision a une incidence financière de moins de 22.000,00€ htva et que dès lors, l'avis de la Directrice financière n'a pas été formalisé;

DECIDE,

par ... voix pour, ... voix contre et ... abstention,

Article 1er.

De souscrire et de libérer immédiatement une part A1 "communes" dans la capital d'IGRETEC au prix de 6,20€.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Art.2.

De transmettre une copie de la présente délibération à l'intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi et au gouvernement wallon pour l'exercice de sa tutelle d'approbation.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Millecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**1.778.31 - SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
31/05/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Wallonne des Eaux du 31/05/2022 à 15 heures par courrier du 28/03/2022;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Wallonne des Eaux par une déléguée;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à cette déléguée représentant la Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Wallonne des Eaux du 31/05/2022;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire adressés par la Société Wallonne des Eaux;

Considérant que la déléguée rapporte à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal et qu'à défaut de délibération du Conseil communal, la déléguée dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes;
3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2021;
4. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes;
5. Élection de deux commissaires-réviseurs;
6. Émoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale;
7. Nomination du Président du collège des commissaires aux comptes;
8. Modification de l'actionnariat;
9. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022.

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

DÉCIDE,

par voix pour, voix contre et abstention,

Article 1er.

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Wallonne des Eaux du 31/05/2022 qui nécessitent un vote.

Art. 2.

De charger la déléguée à cette Assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Art. 3.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art. 4.

De transmettre un extrait de la présente délibération à la Société Wallonne des Eaux, ainsi qu'à nos délégués (Mesdames Marie-Claire BIANCHI et Marie-Pierre BRUWIER, Messieurs Zafer CAN, Jean-Pierre GUERIN et Mllecq LECLERCQ).

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.81 - WALLONIE CYCLABLE (PIWACY) : APPROBATION DES FICHES PROJETS ET DE L'AUDIT CYCLABLE.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 mars 2011 adoptant la version définitive du dossier de Plan InterCommunal de Mobilité pour les communes de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne comprenant :

- la phase 1 : diagnostic ;
- la phase 2 : objectifs ;
- la phase 3 : schéma directeur et plan d'actions ;
- le rapport de synthèse réalisé par les Conseillers en Mobilité ;

Vu la Vision pour la mobilité wallonne en 2030 – F.A.S.T. (Fluidité – Accessibilité – Sécurité – Santé – Transfert modal) adoptée par le Gouvernement wallon en 2017 ;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en date du 24 avril 2018, du Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) et sa mise à jour en date du 17 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Collège communal du 23 mai 2019 sollicitant la révision du Plan intercommunal de mobilité des communes de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne et demandant la scission de ce Plan intercommunal en 3 Plans communaux de mobilité, afin de mieux répondre aux spécificités de chaque commune et intégrant les nouveaux enjeux en matière de mobilité ;

Vu l'adoption du Plan Urbain de Mobilité de l'Arrondissement de Liège et du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège, le 19 février 2019, par le Conseil communal ;

Vu l'accord de principe de subvention octroyé par le Ministre, Monsieur Di Antonio, en date du 14 juin 2019 ;

Vu le courrier du SPW-Mobilité du 6 octobre 2020 invitant les communes pilotes à déposer leur candidature au plus tard le 31 décembre 2020 au Service Public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures, Direction de la Planification de la Mobilité, Boulevard du Nord, 8, à 5000 NAMUR ;

Vu la circulaire du SPW-Mobilité détaillant le règlement complet de l'appel à candidatures de 2020, jointe au dossier ;

Vu la délibération du Collège communal du 15 octobre 2020 manifestant son intérêt à participer à cet appel à projets ;

Vu la délibération du Conseil communal qui approuve le dossier de candidature PIWACY, en date du 15 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du Ministre, Monsieur Henry, approuvant la candidature de la commune de Fléron au projet PIWACY, en date du 20 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communal qui approuve la liste des membres de la Commission Vélo, en date du 25 mai 2021 ;

Vu la délibération du Collège communal approuvant la procédure pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la Société Wallonne du Logement, en date du 17 juin 2021 ;

Vu la délibération du Collège communal approuvant l'avenant pour la réalisation de l'audit cyclable, en date du 29 juillet 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 février 2022 approuvant le choix du mode de passation, l'approbation des conditions et le devis estimatif du marché dans le cadre de la mission d'auteur de projet pour le PIWACY ;

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets, le Conseil communal doit statuer sur les fiches projets à rentrer à la Région ;

Considérant que le service mobilité a travaillé sur les fiches suivantes, jointes au dossier :

1. La liaison de l'école de Bouny avec le RAVeL, soit en empruntant la venelle de Bouny en direction du nouveau site du Wérister, soit en partant vers la Voie des Steppes en direction des aménagements cyclables existants de la rue Colonel Piron ;
2. La liaison du village de Magnée avec le RAVeL en remontant la rue de Fléron ;

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

3. La liaison de la zone de loisirs (rue de la Vaulx) avec la rue Rothys qui, elle, fait partie d'un projet de réaménagement de la commune de Soumagne ;

Considérant que le bureau d'étude Agora a réalisé l'audit cyclable, joint au dossier ;

Considérant que le devis estimatif fixé par le service Mobilité pour les fiches projet est de 573.057,08€ hors TVA ou 693.689,46€ TVA comprise (21%);

Considérant que le crédit permettant les dépenses du projet PIWACY est inscrit au budget extraordinaire article 425/73160 (n° de projet : 20210051) ;

Statuant par ... voix pour,... voix contre et ... abstention,
DÉCIDE,

Article 1er.

D'approuver l'audit cyclable réalisée par le bureau d'étude Agora, joint au dossier.

Art. 2.

D'approuver les fiches projets, relatives au PIWACY, réalisées par le service mobilité et jointes au dossier :

1. La liaison de l'école de Bouny avec le RAVeL, soit en empruntant la venelle de Bouny en direction du nouveau site du Wérister, soit en partant vers la Voie des Steppes en direction des aménagements cyclables existants de la rue Colonel Piron ;
2. La liaison du village de Magnée avec le RAVeL en remontant la rue de Fléron ;
3. La liaison de la zone de loisirs (rue de la Vaulx) avec la rue Rothys qui, elle, fait partie d'un projet de réaménagement de la commune de Soumagne.

Art. 3.

De charger le service mobilité de transmettre l'audit cyclable et les fiches projets aux Pouvoirs Subsidiants sur le guichet unique.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
Thierry ANCION

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**1.811.122.53 - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIÈRE : CRÉATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SUR UNE VOIRIE COMMUNALE - RUE DE JUPILLE 33 à 4620 FLÉRON.**

Le Conseil,
Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu les articles 119 et 135 § 2 de la Nouvelle Loi communale ;
Vu les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière ;
Vu l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie
publique ;
Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la
signalisation routière et ses annexes ;
Vu la circulaire ministérielle du 14 octobre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation
routière ;
Vu l'arrêté ministériel du 7 mai 1999 relatif à la carte de stationnement pour personnes handicapées ;
Vu les circulaires ministérielles des 3 avril 2001 et 25 avril 2003 relatives aux réservations de stationnement pour les personnes
handicapées ;
Vu le décret du 19 décembre 2007, et ses modifications ultérieures, relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les
règlements complémentaires relatifs aux voiries publiques et à la circulation des transports en commun, et notamment son article 2 ;

Considérant la demande d'emplacement réservé pour "personnes handicapées" introduite, avec le formulaire complet, pour :

- rue de Jupille 33 à 4620 Fléron ;

Considérant que la demande a été examinée par les services de Police et de la Mobilité ;

Considérant que la demande d'emplacement concerne une voirie communale ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

Statuant par ... voix pour, ... voix contre et ... abstention,

ARRÊTE,

Article 1er.

L'emplacement sera créé dans la bande de stationnement au plus près du domicile du demandeur, à savoir le n°33 de la rue de
Jupille, et le stationnement y sera strictement réservé aux véhicules de personnes handicapées.

Cet emplacement pour personnes handicapées sera signalé conformément à l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 et de l'Arrêté
royal du 23 juin 1978 par le signal E9a pourvu d'un panneau additionnel reprenant la distance de 6 mètres.

Art. 2.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Gouvernement wallon. Il sera transmis à cette fin au Service Public de
Wallonie, Direction de la Sécurité, du trafic et de la télématique routière - Direction de la Réglementation de la sécurité routière,
boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

Art. 3.

Une expédition du présent règlement sera transmise au Collège Provincial du Conseil Provincial de Liège, pour que mention en soit

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

faite dans le Bulletin provincial ainsi qu'aux greffes des tribunaux de police et de première instance de Liège, pour être inscrit dans le registre à ce destiné.

Art. 4.

Le présent règlement, une fois approuvé, sera publié par voie d'affichage aux valves officielles de la Commune de Fléron.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
Thierry ANCION

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.851.11.08 - PERSONNEL ENSEIGNANT : DÉCLARATION DE VACANCE D'EMPLOIS AU 15/04/2022

Le Conseil,

Vu l'article 31 du décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;
Vu le décret du 10/03/2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion ;

Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ;

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstentions,

DÉCIDE,

Article 1er.

D'arrêter comme suit la liste des emplois vacants au 15.04.2022 pour l'année scolaire 2022-2023 pour l'ensemble des écoles de l'enseignement communal fléronnais :

- au niveau maternel : néant
- au niveau primaire : néant
- au niveau morale non confessionnelle : 2 périodes
- au niveau philosophie et citoyenneté : 2 périodes
- au niveau 2ème langue : néant
- au niveau éducation physique : néant
- au niveau religion catholique : 16 périodes
- au niveau religion islamique : néant
- au niveau religion protestante : néant
- au niveau psychomotricité : néant

Art. 2.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

De conférer ces emplois à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions énoncées aux articles 30 et 31 du décret susdit du 06/06/1994 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, pour autant qu'il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31/05/2022 et à condition que ces emplois soient toujours vacants au 01/10/2022.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.851.11.08 - CRÉATION D'UN DEMI EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE) : ÉCOLE DE L'EUROPE

Le Conseil,
Vu la circulaire ministérielle ayant pour objet le calcul des populations scolaires dans l'enseignement maternel ;
Vu le dossier "Encadrement" au 01/10/2021 duquel il résulte que des subventions traitements seront accordées pour 1 emploi et un
mi-temps d'institutrices maternelles ;

Considérant que le nombre d'enfants inscrits à l'École communale de l'Europe s'est élevé à 26 pendant une période de 10 jours
consécutifs donnant donc droit à un demi emploi supplémentaire par rapport au 01/10/2021 ;

Considérant qu'au 21/03/2022, l'augmentation du cadre maternel à raison d'un mi-temps donne droit à des subventions traitements
pour 2 emplois ;

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention,

DÉCIDE,

Article unique.

De créer un demi emploi supplémentaire d'enseignant(e) maternel(le) à l'École communale de l'Europe à partir du 21/03/2022 et de
solliciter l'octroi d'une subvention traitement.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
Thierry ANCION

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

1.851.221.3 - TOITURE CRÈCHE "LES P'TITS HOUYEÛS" - 2022-024-974 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2022-024-974 relatif au marché "Toiture crèche "Les P'tits Houyeûs"" établi par la Cellule marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 32.160,00 € hors TVA ou 38.913,60 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 720/724-52 et sera financé par fonds propres ;

DECIDE,

Article 1er.

D'approuver le cahier des charges N° 2022-024-974 et le montant estimé du marché "Toiture crèche "Les P'tits Houyeûs"" , établis par la Cellule marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 32.160,00 € hors TVA ou 38.913,60 €, 21% TVA comprise.

Article 2.

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Article 3.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 720/724-52.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**1.858.4 - MAISON COMMUNALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS GRANDEUROP RETINNE : DÉSIGNATION
DES MEMBRES: MODIFICATION SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil,

Vu le CDLD;

Considérant que la démission de Madame Malaïka LOOZEN sera actée au PV de la prochaine assemblée générale de l'asbl " MAISON COMMUNALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS GRANDEUROP RETINNE" (en abrégé M.C.J.L. Grandeurop) et sera publiée aux annexes du moniteur belge;

Considérant que, dès lors, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du conseil communal ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, XXXXXXXX,

Article 1er.

De désigner XXX, en remplacement de Madame Malaïka LOOZEN.

Art. 2.

De notifier un extrait certifié conforme de la présente à l'asbl " MAISON COMMUNALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS GRANDEUROP RETINNE" (en abrégé M.C.J.L. Grandeurop).

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
Thierry ANCION

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Millecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**2.073.526 - SYNERGIES ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LE CPAS: CONVENTION DE
COLLABORATION DE TRÉSORERIE - MODIFICATION**

Le Conseil,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux;

Vu la circulaire du 08 juillet 2021 de Monsieur le Ministre wallon du logement et des pouvoirs locaux relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne;

Vu la circulaire du 08 juillet 2021 du Gouvernement wallon relative à l'adoption/ actualisation des plans de gestion et de leur suivi par le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) - Directives budgétaires complémentaires et spécifiques;

Vu sa délibération du 12 avril 2010 (20100412.04) arrêtant la convention de collaboration de trésorerie entre la commune et le CPAS de Fléron;

Vu le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 du comité de concertation entre la commune et le CPAS établissant le rapport relatif aux économies d'échelle ;

Vu le projet de convention soumis;

Considérant la situation actuelle des taux d'intérêts;

Considérant qu'une trésorerie excédentaire engendre des intérêts créditeurs négatifs;

Considérant que la trésorerie est très fluctuante;

Considérant que les placements ne peuvent se réaliser qu'à long terme;

Considérant que la réciprocité de la mise à disposition de la trésorerie entre le CPAS et la Commune permettrait de minimiser ces aléas/ facteurs négatifs;

Considérant que les transferts de trésorerie seront à titre exceptionnel sur une très courte période;

Considérant la délibération d'approbation de la convention de collaboration de trésorerie par le CPAS de Fléron lors du conseil de l'action sociale tenu le 14/03/2022 (CAS 20220314-7);

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, XXXXXXXX,

Article 1er.

Une nouvelle convention de collaboration de trésorerie entre la Commune et le CPAS de Fléron est conclue. Ladite convention fait partie intégrante de la présente résolution.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise à Madame la Directrice financière.

CONVENTION DE COLLABORATION DE TRÉSORERIE

Entre d'une part ;

Le Centre Public d'Action Sociale de Fléron, ci-après dénommé « le centre », représenté par le conseil de l'action sociale pour lequel interviennent Monsieur Stéphane LINOTTE, Président et Madame Corinne BALLESTRIN, Directrice générale ;

Et d'autre part ;

La Commune de Fléron, ci-après dénommée « la commune », représentée par le conseil communal, pour lequel interviennent Monsieur Thierry ANCION, Bourgmestre et Madame Isabelle BERTHOLET, Directrice générale ;

ont convenu ce qui suit :

Article 1er

La commune et le centre s'engagent réciproquement à mettre à disposition de l'autre institution ses disponibilités de trésorerie en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités.

Article 2

La directrice financière convient des montants et de la durée de la mise à disposition.

Article 3

La directrice financière informe les représentants susmentionnés de chaque institution des opérations effectuées, ainsi que Monsieur l'Echevin des finances.

Article 4

La commune et le centre s'engagent à rembourser le fonds le jour de l'échéance. La durée peut être prolongée si nécessaire. La mise à disposition se fait sans intérêts.

Article 5

La présente convention prend cours dès sa signature par toutes les parties et est révocable à tout moment, sous réserve de l'achèvement des opérations en cours.

Fait en double exemplaire à Fléron, le

Pour la commune,

La directrice générale

Le Bourgmestre

Pour le CPAS,

La directrice générale,

Le Président,

Isabelle BERTHOLET

Thierry ANCION

Corinne BALLESTRIN

Stéphane LINOTTE

Pour la commune et le CPAS,

La directrice financière, Aurélie Florkin

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

3

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

La directrice financière, Aurélie Florkin

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

2.073.532.1 - IMIO - CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/06/2022 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil communal du 28/02/2012 portant sur la prise de participation de la Commune de Fléron à l'intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO);

Considérant que la Commune de Fléron a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 28/06/2022 à 18H00' par lettre datée du 23/03/2022.

Considérant que l'Assemblée Générale du deuxième semestre doit avoir lieu, avant la fin du mois de décembre conformément à l'article L1523-13 - paragraphe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que la Commune de Fléron doit être représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du Conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 28/06/2022;

Considérant que le Conseil communal doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire adressés par l'intercommunale IMIO;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation du rapport du collège des contrôleurs aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes 2021
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes
6. Révision de nos tarifs

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE,

par voix pour, voix contre et abstention,

Article 1er.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 28/06/2022, à savoir :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation du rapport du collège des contrôleurs aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes 2021
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes
6. Révision de nos tarifs

Art. 2.

De n'être pas physiquement représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 28/06/2022.

Art. 3.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art. 4.

De transmettre un extrait signé de la présente délibération à l'intercommunale IMIO, ainsi qu'à nos cinq délégués (Mme Marie-Claire BIANCHI, MM. Pierre VANDERHEIJDEN, Jean-Pierre GUERIN, Romain SGARITO et Zafer CAN).

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCIEN**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCIEN**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Millecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

**2.077.95 - ETHIASCO SCRL - CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :
APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire d'EthiasCo srl par courrier daté du 1er avril 2022;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Constatation de la conversion du capital en un compte de capitaux propres statutairement indisponible
2. Adoption de la forme légale de la société à responsabilité limitée en application de l'article 41 § 4 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le code des sociétés et des associations
3. Adoption des statuts de la société à responsabilité limitée
4. Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts
5. Mandat des administrateurs et des membres du client board

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE,

par voix pour, voix contre et abstention,

Article 1er.

De désigner Monsieur Michel LECLERCQ en qualité de représentant du Conseil communal de Fléron à l'Assemblée générale extraordinaire d'EthiasCo srl.

Art. 2.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art. 3.

De transmettre un extrait signé de la présente délibération à EthiasCo srl, ainsi qu'à notre délégué (M. Michel LECLERCQ, Conseiller communal).

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 avril 2022

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ,
Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie
MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire
BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle
MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

2.075.1 - CONSEIL COMMUNAL : COMMUNICATION

Le Conseil,
PREND CONNAISSANCE:

- du rapport d'activités de la Commission locale pour l'Energie pour l'année 2021 du CPAS de Fléron, Département Guidance.
- de la délibération du Collège communal du 31/03/2022 approuvant la demande de rachat d'une concession de sépulture (colombarium) identifiée "COL 130" au cimetière de Fléron.(nouveau)

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET

Le Bourgmestre,
Thierry ANCION

